



## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 26 / 2023

**règlementant temporairement le stationnement  
pour travaux de voirie et d'aménagement paysager**  
Rue des Fleurs

**Le Maire de la Commune d'INNENHEIM,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-1, 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du maire ;

**Vu** le Code de la route ;

**Vu** le Code de la voirie routière ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1-8<sup>ème</sup> partie « signalisation temporaire »,

**Vu** la demande du 13 septembre 2023 présentée par l'entreprise URBAN CHAUFFAGE - SANITAIRE TERRASSEMENT d'INNENHEIM (Bas-Rhin) en vue d'effectuer des travaux de voirie et d'aménagement paysager autour du transformateur électrique, rue des Fleurs, les 18 et 19 septembre 2023 ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité des usagers et du personnel des entreprises intervenant sur le chantier pendant ces travaux ;

### ARRÊTE :

**Article 1 :** En raison des travaux de voirie et d'aménagement paysager qui auront lieu autour du transformateur électrique, rue des Fleurs, **les 18 et 19 septembre 2023, le stationnement de tous les véhicules sera interdit**, rue des Fleurs, autour de la zone des travaux, au droit du transformateur électrique et des propriétés sises 11 – 13 -26 et 28 de cette portion de rue.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise URBAN. L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la Commune d'Innenheim.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5 :** Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Mme la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Sélestat-Erstein
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Obernai
- Mme la Directrice de la Police Pluricommunale d'Obernai
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
- M. le Chef de la Section des Sapeurs-Pompiers d'Innenheim
- M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile
- L'entreprise URBAN CHAUFFAGE- SANITAIRE-TERRASSEMENT
- Archives

Fait à Innenheim, le 14 septembre 2023

Le Maire,  
Jean-Claude JULLY.

